

Colloque international

des 20 et 21 mai 2006



Conclusions, perspectives et prospectives

prononcées lors du colloque de

" Nuremberg à La Haye, juger le crime contre l'Humanité "

par Jean-Michel Quillardet,
Alain Vernet et Jean-Marie Matisson



www.crimes-humanite.org

Appel du Grand Orient de France aux peuples de la Terre

*Prononcé à Paris le 21 mai 2006
par Jean-Michel Quillardet
Grand Maître du Grand Orient de France*

Le Grand Orient de France lance un appel solennel pour réveiller la conscience des peuples de la Terre.

Sachant que la Cour Pénale Internationale n'empêchera jamais ni un crime de génocide ni un crime contre l'humanité,

Mais, estimant que mettre en place une justice universelle est un pas décisif vers un « *vivre ensemble* » planétaire parce qu'un monde démocratique ne peut fonctionner que si les trois pouvoirs, judiciaire, législatif et exécutif sont effectifs dans une véritable séparation,

Le Grand Orient de France lance cet appel pour permettre la mise en place concrète d'une justice universelle qui ne peut que conduire à une organisation du Monde dans laquelle tous les hommes et toutes les femmes auront les mêmes droits.

Le Grand Orient de France appelle à rendre exécutoire la Cour Pénale Internationale dans le temps et dans l'espace :

- En introduisant un mode de saisine qui caractérise son universalité, la saisine par tout être humain, parce que toute l'humanité est en chaque Homme.
- En renforçant l'imprescriptibilité de ces crimes et en supprimant les exceptions aux règles de rétroactivité des pays signataires du Statut de Rome.
- En enlevant au pouvoir exécutif, le Conseil de sécurité de l'ONU, la possibilité de suspendre les poursuites contre un auteur de crime de génocide ou de crime contre l'humanité.
- En appelant l'ensemble de la communauté internationale les Etats-Unis, l'Inde, la Chine et Israël, à ratifier le Statut de Rome instituant la Cour Pénale Internationale.

Ainsi, un état de droit international dans lequel le droit des individus sera reconnu et établi face au pouvoir des Etats, sera-t-il, enfin, mis en place !

Ainsi, la fin de l'impunité des auteurs de ces crimes les plus graves sera-t-elle enfin annoncée et rendue possible !

Ainsi, la justice universelle sera-t-elle, enfin, effective !

Ainsi, la mémoire de toutes les victimes sera-t-elle, enfin, respectée et honorée !

Ainsi, pour la première fois, le souvenir des victimes de crimes contre l'humanité ne relèvera pas du simple devoir de mémoire mais prendra, enfin, tout son sens !

Paris le 21 Mai 2006

Le Grand Maître du Grand Orient de France

Jean-Michel Quillardet

Communiqué du Grand Orient de France

Paris, le 21 mai 2006

Le Grand Orient de France appelle à rendre exécutoire la Cour Pénale Internationale.

Le Dimanche 21 mai 2006 à Paris, à l'issue du premier colloque pour le jugement du crime contre l'Humanité, le Grand Orient de France appelle à rendre exécutoire la Cour Pénale Internationale dans le temps et dans l'espace :

- ❑ En introduisant un mode de saisine qui caractérise son universalité, **la saisine par tout être humain**, parce que toute l'Humanité est en chaque Homme.
- ❑ En renforçant **l'imprescriptibilité de ces crimes et en supprimant les exceptions aux règles de rétroactivité** des pays signataires du Statut de Rome.
- ❑ **En enlevant au pouvoir exécutif, le Conseil de sécurité de l'ONU, la possibilité de suspendre les poursuites** contre un auteur de crime de génocide ou de crime contre l'Humanité.
- ❑ En appelant l'ensemble de la communauté internationale **les Etats-Unis, l'Inde, la Chine et Israël, à ratifier le Statut de Rome** instituant la Cour Pénale Internationale.

Le texte complet de cet Appel est disponible en Anglais, Arabe, Arménien, Chinois, Espagnol, Français, Kinyarwanda, Portugais, Russe, Hébreu, Yiddish sur le site www.godf.org



GRAND ORIENT DE France
16, rue Cadet 75009 Paris
relation.presse@godf.org
01 45 23 74 31

Justice internationale

Article du 5 juin 2006 proposé par :
Jean-Michel Quillardet, Grand Maître du Grand Orient de France
Jean-Marie Matisson Grand Maître adjoint du Grand Orient de France
Alain Vernet, Conseiller de l'Ordre.

L'actualité internationale, la mort de Milosevic, l'arrestation retardée de Mladic, l'ouverture d'instructions par la CPI au Darfour et dans la République Populaire du Congo, révèlent l'urgence de mettre en place de manière effective et efficace une justice internationale.

Les 20 et 21 mai 2006 le Grand Orient de France a organisé à Paris le premier colloque international pour une justice internationale et a lancé un appel aux peuples de la terre.

Extrait des conclusions prononcées lors de ce colloque par Jean-Marie Matisson, Alain Vernet et Jean-Michel Quillardet.

De Nuremberg à La Haye

Il y a 60 ans, la deuxième guerre mondiale, dans laquelle un monde dit civilisé, à une époque dite civilisée, avait failli se perdre, s'achevait par les procès de Nuremberg et Tokyo, qui pour la première fois sanctionnaient les crimes contre l'humanité commis par des états et ceux qui les servaient.

Ces procès, mettaient en œuvre une justice universelle, pour qu'il soit bien clair, qu'un jour viendrait, qui ne serait plus celui des bourreaux mécaniques invoquant l'irresponsabilité du fait du commandement d'une autorité soi-disant légitime ; et que pourrait cesser définitivement le temps des assassins. Bien que l'immensité du crime rendit presque dérisoire, partielle et parcellaire la tâche entreprise, il fallait que tout fut mis en œuvre aux yeux du monde, que l'on ne connaîtrait pas impunément le temps des pitres, des spadassins, des valets d'arme, amoureux de la mort, nécrophages de l'espoir, pouvant dire toute nue leur sinistre réalité : que le meurtre était l'ordinaire et la démocratie l'exception, que le génocide était la loi, la fin même de leur Etat, et que la liberté ne pouvait qu'être chantée au son d'orchestres de bagnards, dans des lieux barbelés juste éclairés par les brasiers des crématoires.

Henri Barbusse a écrit « l'espérance en un monde meilleur n'est pas une utopie vaine, mais un projet en mouvement ». Nous autres francs maçons du Grand Orient de France, et francs maçons et francs maçonnes des obédiences amies, nous avons chevillé au cœur, l'espérance, la foi en quelque sorte, la foi en l'homme, la foi en une humanité meilleure ou plus précisément encore la foi en la possibilité pour l'homme de trouver en lui même ce qu'il a de meilleur et de trouver en l'autre aussi ce qu'il a de meilleur et ensemble de s'élever, et ensemble de se dépasser.

Comprendre et pardonner

La deuxième guerre mondiale dépassait tout ce que le monde avait jusqu'alors connu d'horreur et de barbarie. La découverte de l'univers concentrationnaire, la mise en œuvre d'une extermination rationnelle, industrielle, planifiée d'hommes et de femmes de tous âges et de toutes conditions du seul fait qu'ils existaient, du seul fait qu'ils étaient nés.

L'indicible et l'impensable de la Shoah démontrait l'étendue du crime, qui ne se définissait plus seulement par son caractère de masse, par la sauvagerie de sa mise en acte, par sa brutalité odieuse, par son arbitraire absolu, mais aussi, plus encore par l'atteinte aux droits fondamentaux de l'homme, à son essence, à la part d'humanité en lui, le faisant différent de la bête, sa capacité de conscience, d'émotion, de mémoire, sa possibilité à s'inscrire dans le temps, porteur d'avenir, héritier d'un passé, son inscription dans une trame de pensée, de réflexion, d'engendrement.

C'est tout cela que niait le crime nazi, et, à l'évidence, la spécificité de ce crime affirmait en négatif une définition de l'humanité, cette notion que les Francs-maçons du Grand Orient de France cherchent à construire, dont ils veulent dégager une notion positive d'application universelle, caractérisable par les qualités qui sont les valeurs de leur devise : Liberté, Egalité, Fraternité, mais aussi solidarité et laïcité.

Au cours de ce colloque, monsieur Jacques Semelin¹ nous a montré combien il importait de comprendre ces processus, parfois très intimes, les mécanismes affectifs profonds, les représentations mentales, qui, très en amont, se mettent en place pour aboutir à ces crimes de masse, dont madame Catherine Coquio² nous a expliqué que, s'ils ne détruisaient jamais totalement l'humanité en tant qu'entité biologique, ils la détruisaient sûrement comme communauté de pensée, de mémoire, de destin, et qu'ils aboutissaient, dès lors, à des préjudices irréparables.

Monsieur Michel Tubiana³ nous a confirmé que le crime contre humanité était bien la destruction de toute société politique et de tout lien social. Monsieur Charles Baron⁴ nous a dit avec force combien toute hypothèse de pardon pouvait constituer un anéantissement renouvelé de sa capacité à être, à témoigner de sa souffrance, et nous a dit l'inacceptable du pardon, qui en quelque sorte banaliserait, normaliserait, gommerait tout le caractère odieux du crime contre l'humanité.

¹ Jacques Semelin est directeur de Recherches CERI/CNRS, Centre d'Etudes et de Recherches Internationales

² Catherine Coquio est professeur de littérature comparée, Présidente de l'Association Internationale de Recherche sur les Crimes contre l'Humanité et les Génocides

³ Michel Tubiana est avocat, Président d'Honneur de la Ligue des Droits de l'Homme, il représenta les parties civiles au procès Papon

⁴ Charles Baron est ancien déporté et président d'honneur du colloque

De même Madame Yolande Mukagasana⁵ nous a fait ressentir l'importance pour la victime de se différencier du bourreau, de ne pas faire que ces derniers puissent être vainqueurs, de ne pas par le pardon décréter l'oubli des souffrances endurées. Pardonner, écrivait Vladimir Jankelevitch, ce serait faire disparaître ceux dont on voulait déjà qu'ils n'existent plus, et que donc leur parole fût définitivement perdue.

Madame Yolande Mukagasana et monsieur Charles Baron, tout au long de ces journées, par leur présence, par leur parole, ont porté la mémoire des victimes. Ils ont rappelé leurs blessures, leurs souffrances, leurs humiliations, mais surtout, dans leur émotion si belle, parce qu'elle était maîtrisée, parce qu'elle était sobre.

Ils ont dit l'innommable, l'horreur de tous les génocides, l'horreur de tous les crimes contre l'humanité. Ils ont souligné le refus du pardon. Ils nous ont dit leur haine à l'endroit des bourreaux, pas pour eux-mêmes, mais surtout pour ceux qu'ils ont laissés là-bas et dont le souvenir est si proche et si cinglant à toute heure du jour et de la nuit.

Oui, cette haine-là, nous la comprenons, et parce qu'elle est dite avec tant de retenue, elle n'est pas l'expression de la vengeance inhumaine ou de la loi du Talion, mais l'appel en vous-même et en nous-même pour indiquer, pour crier, pour clamer l'éradication de l'inhumain dans l'humanité.

Ce colloque fut en quelques sortes un voyage au cœur de l'enfer : ainsi ce sont donc perpétrés au cours de notre histoire, et se perpétuent encore tous les jours, à quelques heures d'avion, ces crimes organisés, ces crimes industrialisés, ces crimes rationalisés, ces crimes commis au nom de la puissance, de la vérité, d'un soi-disant idéal.

Ne pas tenir la comptabilité du sang

Arnaud Vaulerin⁶ déclarait que le journaliste est un passeur de mémoire qui crée un lien. Il est un lien entre la victime et les instances de justice, il est un lien entre la victime et la société civile dans laquelle elle vit.

L'objet de ce colloque, n'a pas été une commémoration de plus, nous ne nions pas l'utilité des commémorations, Nous ne nions pas qu'elles préservent de l'oubli. Nous ne nions pas qu'elles permettent de rendre encore présents ceux qui ne sont plus, et qui, sinon, n'existeraient pas sauf dans les yeux de quelques uns, de moins en moins nombreux. Mais trop souvent, les commémorations transforment l'histoire en mythe, la matière des faits en épopée légendaire.

Commémorer, ici, risquerait de faire qu'à une négation de l'humanité se substituât une reconstruction de l'humanité, tout autant éloignée de l'essence de celle-ci. Il est important que la victime se trouve en position de sujet, assume une parole perdue, redevienne acteur d'un destin singulier, puisse s'affirmer en homme

⁵ Yolande Mukagasana est victime Tutsie du génocide rwandais et présidente d'honneur du colloque

⁶ Arnaud Vaulerin est journaliste et écrivain

ou en femme libre, qui dise « MOI », qui dise « JE », qui sache dire « NON », ce mot « NON » qui possède la puissance mystérieuse qui vient du fond des siècles, qui le différencie de l'esclave, qui lui dit toujours « OUI », que cet esclave soit un esclave enchaîné dans sa chair ou un esclave enchaîné de la mémoire.

Ce colloque a voulu dépasser ce qui apparaît trop souvent comme des conflits mémoriels, où l'on oppose les victimes pour mieux absoudre les criminels, où l'on risque toujours de trouver des victimes plus victimes que d'autres, moins dignes de considération, et donc, des criminels moins coupables et finalement des bourreaux plus présentables.

Patrick Baudoin⁷ l'a rappelé, toutes les victimes se valent et toutes les victimes ont droit à la même justice. Il faut en ce domaine ne pas tenir la comptabilité du sang.

Yves Ternon⁸ nous a listé tous les crimes contre l'humanité commis depuis que se sont tenus les procès de Nuremberg et de Tokyo. Liste longue, malheurs et souffrances toujours recommencés, mêmes horreurs vécues, blessures jamais cicatrisées... Des crimes aussi commis au nom de Dieu ou au nom d'un dieu.

Comment oublier le visage de ces enfants apeurés devant ceux qui vont les violer et les massacrer ?

Comment oublier ces mères, séparées de leurs fils, ces pères séparés de leurs filles et poussés dans des wagons à bestiaux et qui ne retrouveront jamais la lumière ? Comment oublier les cris d'horreur ?

Oui, Primo Lévi, comme vous le savez, après quelques années, a mis fin à ses jours. Il n'a pas mis fin à ses jours parce qu'il souffrait dans sa chair du souvenir des humiliations et des tortures qui lui ont été infligées. Mais il mit fin à ses jours parce qu'il ne pouvait plus supporter l'idée, que l'humanité fut capable de cela.

Ce colloque est aussi pour nous tous un voyage à l'intérieur de nous-mêmes .

Le temps ne profite jamais aux victimes

Notre pays lui-même en ce domaine a encore beaucoup d'efforts à faire. Maîtres Gérard Boulanger⁹ et Michel Zaoui¹⁰ nous ont exposé le risque que Papon pût être acquitté.

La définition du crime contre l'humanité doit s'appliquer partout, pour tous,

⁷ Patrick Baudoin est président d'honneur de la fédération internationale des ligues des droits de l'homme

⁸ Yves Ternon est docteur en Histoire (Sorbonne Paris IV), H.D.R. (Montpellier III)

⁹ Gérard Boulanger est avocat, Président de la Ligue des Droits de l'Homme de Gironde, il représenta les parties civiles au procès Papon

¹⁰ Michel Zaoui est avocat à la Cour d'Appel de Paris, il représenta les parties civiles aux procès Barbie, Touvier et Papon

pour toutes situations où il apparaîtra que l'infraction est constituée. Il ne faut plus, en effet, que les procédures ouvertes dans ce cadre s'ensablent dans les arguties procédurales autour de la qualification des faits.

Il ne faut pas que ces arguties permettent d'anticiper le temps qu'elles font gagner comme une probable impunité, comme un calcul cynique, mais un moyen pratique de se soustraire à la justice, ou d'en atténuer les effets en invoquant l'âge ou l'état de santé des bourreaux, les seuls à qui finalement le temps profite.

Une véritable Cour Pénale Internationale répondrait effectivement à ces critères. Pour être pleinement efficace, et pour répondre totalement à cet objectif, il faut cependant que tous les Etats y adhèrent, et qu'il soit bien évident que chacun des ressortissants d'un Etat, susceptible d'avoir commis un crime contre l'humanité, puisse y être déféré, quelle que soit la puissance économique, financière, énergétique, militaire de l'Etat dont il a la nationalité. Le temps ne profite jamais aux victimes ; il profite toujours aux bourreaux.

Aussi bien le professeur Claude Gueydan¹¹, que Maître Michel Zaoui, que monsieur Claude Jorda¹² nous ont rappelé l'importance d'une précision des définitions, précision qui, seule, permet le caractère général et impersonnel du droit international pénal, et donc sa possibilité d'application universelle. Le droit international que l'on appelait, hier, le droit des gens est un processus essentiel pour la ré humanisation du monde.

N'oublions pas que ce fut l'un des nôtres qui posa les principes d'une société des Nations, Léon Bourgeois.

Mais, certes, le droit, dès lors qu'il n'est pas fondé sur les valeurs humanistes et qui tend ainsi à développer plus de liberté, plus de respect de la personne humaine, à codifier et à appliquer les droits imprescriptibles de l'Homme ne peut tout résoudre à lui seul, faire de la société internationale, une société de fraternité.

La déclaration des droits de l'homme et du citoyen affichée dans nos temples, la déclaration universelle des droits de l'homme, la convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et du citoyen, les conventions de Genève sur les crimes de guerre, la déclaration universelle des droits de l'enfant ne sont pas simplement des textes de droit, ce sont des textes qui rappellent les principes essentiels sans lesquels il n'y a pas d'homme debout, il n'y a pas d'humanité humaine.

Naturellement, ces textes ne sont que de vains mots, s'il n'y a pas une justice internationale qui en assume le respect et par conséquent la sanction. Une justice internationale et cela a été rappelé, et doit être dit encore, qui doit respecter les principes de toute justice : la présomption d'innocence ; le respect des droits de la

¹¹ Claude Gueydan est maître de conférences à la Faculté de Droit d'Aix - Marseille

¹² Claude Jorda est ancien Président du Tribunal International pour l'ex-Yougoslavie et juge à la Cour Pénale Internationale

défense ; l'indépendance à l'égard des pouvoirs politiques.

Tout en ne minimisant aucune des difficultés, aucune des imperfections, on peut se montrer raisonnablement optimiste. Messieurs Denis Salas et Yves Ternon ont souligné un certain nombre d'écueils à éviter et fait comprendre tout l'intérêt de l'interaction entre l'historien et le juge.

Rendre une justice pénale internationale exécutoire, c'est affirmer nos valeurs laïques

Le Grand Orient de France, à travers ce colloque a voulu contribuer à cet indispensable débat citoyen, et s'engage à le poursuivre, de façon à ce qu'il devienne un élément incontournable du débat public. En l'espèce, ce colloque se veut initiateur et initiatique en agissant comme une sensibilisation pour que désormais agissent dans ce sens ceux qui voudraient avec nous être autant de consciences vigilantes et interrogatives, prêtes à veiller pour l'humanité et témoigner pour l'Homme.

Ce colloque n'est que la continuité d'un long et patient travail qui va se conclure par un appel du Grand Orient de France aux peuples de la Terre, largement diffusé, notamment auprès des instances internationales.

Evidemment, Sartre a écrit que l'homme « se pose en s'opposant ». Le conflit est donc nécessaire. Il est constitutif de toutes les identités individuelles et collectives, et il est le processus par lequel l'homme se construit. Ce processus d'individuation, d'identification, de personification ne peut cependant s'opérer qu'autant que l'autre demeure non semblable, identique, similaire sans être superposable.

C'est ce processus que met en cause le crime contre l'humanité, qui fait de l'autre un étranger, différent, dissemblable qui s'écarte de mon image d'abord par quelques critères culturels, puis physiques, cet écart, qui s'accroît progressivement étant à la base de tous les mécanismes du crime de masse.

Le Grand Orient de France affirme que les valeurs laïques qu'il porte, défend, promeut, peuvent être en ce domaine des guides et des repères, pour énoncer combien le jugement des crimes contre l'humanité peut contribuer à renforcer l'idée d'universalité portée par la laïcité. Nous n'ignorons pas ce que peut avoir d'utopique une telle position. Nous n'ignorons pas non plus les freins qui existent face à la mise en place effective d'un tel dispositif juridictionnel pénal international.

Nous savons combien certains grands pays : la Chine, l'Inde, les Etats-Unis résistent, encore, ils y trouvent sans doute une crainte de devenir ou redevenir des pays ordinaires, privés d'une hégémonie sur le Monde qu'ils veulent conserver, ou espèrent trouver.

Nous savons bien aussi que le dispositif actuel dans lequel le Conseil de Sécurité des Nations Unies dispose de la possibilité d'interrompre des poursuites crée une confusion entre les pouvoirs qui subordonne de fait le judiciaire à l'exécutif, introduisant de l'opportunité dans la légalité, du relatif dans l'Universel.

Il ne peut être acceptée aucune exception aux règles de rétroactivité des pays signataires du Statut de Rome. Comme le disait Michel Tubiana, l'impunité ne doit pas redevenir l'oubli de l'infamie.

Le Grand Orient de France tient à affirmer fermement et très solennellement, et c'est le sens de l'appel adressé aux peuples de la Terre qu'il importe de mettre en place une Cour Pénale Internationale souveraine, indépendante, à compétence universelle, pouvant être saisie par tout citoyen, dès lors que son intérêt à agir sera constitué par la défense d'un de ses semblables, vivant ou mort, susceptible d'avoir été victime d'un crime contre l'humanité qui sera ainsi devenu réellement imprescriptible.

La justice internationale doit dire l'inacceptable, elle doit punir ceux qui se sont mis en marge de l'humanité, elle doit rendre sa dignité d'homme à la victime ; lui rendre son humanité en condamnant l'inhumain, mais aussi et surtout par la mémoire, pour l'histoire, pour le présent et pour l'avenir exprimer de manière rationnelle, de manière implacable, de manière irréfutable, le jugement de l'humanité, chaque homme étant porteur de la condition humaine. André Malraux a pu écrire dans « Les conquérants » : « juger, c'est comprendre. Une fois que l'on a compris, comment peut-on juger ? »

Mais juger les crimes de masse, juger les crimes de guerre, juger les crimes de génocide, juger les crimes contre l'humanité, c'est s'approprier le monde, c'est comprendre le monde, c'est assurer la compréhension de l'humanité.

Juger c'est comprendre l'humanité et en comprenant l'humanité, juger ces crimes, c'est dire « PLUS JAMAIS ÇA ». C'est dire « NON ».

Le Grand Orient de France, lance par ma voix un appel aux peuples de la Terre. Cet appel sera diffusé dans les six langues des Nations Unies, à l'organisation des Nations Unies, à l'UNESCO et au Conseil de l'Europe.

Jean-Michel Quillardet, Jean-Marie Matisson et Alain Vernet